

CSS BOUSSENS
LIEU Mairie de Boussens
DATE Vendredi 22 octobre 2021

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ XCUSE /ABSENT
Collège administrations			
Préfecture de Haute-Garonne	Mme Lenglet		Présente
SIRACED PC	Mme Maurice		Présente
SDIS	M. Ortet		Présent
DREAL	M. Cortes Mme Robic Mme Deronzier		Présent Présente Présente
DDEETS	M. Deblonde		Présent
DDT			<i>Absent</i>
ARS			<i>Absent</i>
Collège collectivités			
SNCF Réseaux			<i>Absent</i>
Mairie de Boussens	M. Sans M. Rameau		Présent Présent
Mairie de Mancieux	M. Fricaux		Présent
Mairie de Roquefort-sur-Garonne			
Conseil départemental	M. Fournier		Présent
Communauté de communes Canton de St Martory			
Communauté de communes Canton de Salies du Salat			
Communauté de communes Canton de Cazères			
Collège riverains			
Protection du biotope de l'île de Bègue	M. Arroyo		Présent
Continental Automotive France	Mme Quideau		
Riverain	Mme Solle		
Collège exploitants			
Antargaz	M. Le Directeur		Présent
BASF	M. Le Directeur La responsable HSE		Présent Présente
Collège salariés			
Antargaz	représentant		Présente
BASF	représentante représentant		Présente Présent

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 4 novembre 2020 ;
2. Bilans 2021 – Sociétés Antargaz et BASF ;
3. Bilan 2021 de l'inspection des installations classées ;
4. Point d'avancement du PPRT ;
5. Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h40 sous la présidence de Mme Lenglet, Sous-préfète de Muret.

M. le maire de Boussens remercie la Préfecture d'avoir choisi le site de la mairie de Boussens pour effectuer la CSS de ce jour.

Mme la Sous-préfète le remercie et indique que 2 personnes de l'entreprise Chimirec assisteront à la réunion en tant que personnes extérieures et en observateurs. Elle explique qu'à la suite d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation présentée par la société Chimirec, une commission de suivi de site devrait être mise en place, malgré le fait que la société ne soit pas SEVESO. Elle laisse la parole au directeur pour une brève présentation.

Le directeur du site Chimirec explique que l'ouverture du site est prévue à Muret. Il s'agira de collecter et de traiter les déchets industriels dans la région Occitanie.

M. le maire de Boussens rappelle que de nombreux sites industriels sont implantés au sein de la ville. Aujourd'hui, à Boussens, la ville compte mille deux cents habitants pour six cents emplois.

Mme la Sous-préfète propose de dérouler l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 4 novembre 2020

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 4 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilans 2021 – Société Antargaz et BASF

Le représentant de la société Antargaz présente le bilan de la société pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021. Il détaille les activités du centre emplisseur de Boussens ainsi que son organisation. Il indique qu'une nouvelle ligne permettant de requalifier les bouteilles a été mise en place.

La représentante de la société Antargaz explique qu'un Arrêté Préfectoral Complémentaire a été pris en avril 2021. Il portait sur la nécessité de protéger les tuyauteries contre les chocs éventuels liés à la circulation de véhicules. À cette occasion, une zone d'enrochement a été installée. Un second Arrêté Préfectoral Complémentaire a été diffusé en juin 2021. Il porte sur un plan de réduction des prélèvements en eau en cas de sécheresse. Le plan d'action est attendu au plus tard le 14 décembre 2021. Une étude est en cours sur le recyclage des eaux de lavage des bouteilles.

Le représentant de la société Antargaz présente les faits marquants depuis la dernière CSS. Au total, sept cent mille euros ont été investis pour des travaux d'amélioration du site. Les perspectives des projets sécurité en cours sont exposées.

La représentante de la société Antargaz indique que l'ensemble du personnel réalisant les astreintes et du personnel administratif a suivi une formation de recyclage à la gestion d'un sinistre. Un exercice POI a été réalisé le 16 septembre 2021 en heures ouvrées. Il rassemblait l'ensemble des collaborateurs. Un exercice PPI a été effectué le 21 octobre 2021 hors heures ouvrées, faisant intervenir l'astreinte.

Par la suite, elle présente les événements d'origine matérielle : vingt-deux événements ont été déclarés dont quatre concernaient de potentielles situations dangereuses. Elle détaille les événements d'origine corporelle, un seul accident est à déplorer. Le bilan du Système de Gestion de la Sécurité est présenté : de nombreux audits sont effectués chaque année. Ils portent sur l'autosurveillance, la qualité et la sécurité ainsi que sur l'énergie. Une inspection de la DREAL a eu lieu le 4 mars 2021 faisant suite à une fuite de gaz survenue fin 2020 sur un camion de chargement. Une seconde inspection s'est produite le 14 septembre 2021, elle portait sur les suites de l'accident Lubrizol.

Mme la Sous-préfète remercie les représentants de la société Antargaz pour leur présentation et demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est soulevée.

Le directeur du site BASF présente un historique du site et les activités du site. Il rappelle les faits marquants de 2020, puis détaille ceux de 2021. Les études de sécurité des unités de production site ont été revues. Aucun accident majeur, ni incident notable n'est à considérer. Cinq exercices internes ont été réalisés, ainsi qu'un exercice de fuite de produit inflammable et corrosif avec l'atteinte de la Garonne le 12 octobre 2021. La DREAL a inspecté le site le 17 septembre 2021 et une seconde visite d'inspection est prévue le 16 novembre 2021. Il présente les différents audits internes ainsi que les audits de certification. Les formations internes à l'ensemble du personnel (risques COVID19, risques chimiques, situations d'urgences, utilisation des EPI) sont détaillées ainsi que les formations spécifiques et les formations d'urgence.

Le directeur expose les investissements liés à la sécurité. La mise en place de niveau intrinsèque de sécurité, projet accordé en 2018, a été finalisé en 2020. En 2019/2020, aucun projet spécifique lié à la sécurité n'a été mis en place. Quatre projets ont été accordés en 2021 :

- Remplacement du système de détection incendie et gaz ;
- Clean Sheed HDS ;
- CleanSheet TRANS ;
- Fiabilisation de l'infrastructure et du traitement de l'eau.

Mme la Sous-préfète demande la date de finalisation des travaux.

Le directeur du site BASF indique que les travaux vont être étalés sur un minimum de deux ans, car ils peuvent être réalisés uniquement lors de l'arrêt annuel des ateliers.

Le directeur du site BASF poursuit sa présentation en détaillant les améliorations de la sécurité. La baisse du niveau sonore a été constatée. La gestion de la pandémie COVID-19 est exposée. Au niveau des décisions individuelles, un Arrêté Préfectoral Complémentaire a été pris le 31 mai 2021.

Mme la Sous-Préfète demande s'il y a des questions et félicite les entreprises pour leurs investissements.

Aucune question n'est soulevée.

1. Bilan 2019 de l'inspection des installations classées

L'inspectrice des installations classées du site Antargaz présente les visites d'inspections.

Une inspection a été réalisée le 4 mars 2021 faisant suite à l'incident du 23 novembre 2020 déclaré par Antargaz. Il s'agissait d'une fuite de gaz sur un camion petit-porteur. Aucun fait non conforme n'a été relevé, trois faits susceptibles de mise en demeure ont été relevés. Antargaz a fourni des éléments de réponses justifiant la réalisation d'un plan d'actions correctives.

La deuxième visite date du 14 septembre 2021. Elle avait pour thématique le retour d'expérience de l'accident Lubrizol, et notamment la prise en compte de l'instruction gouvernementale du 2 octobre 2019. Aucun fait non conforme n'a été soulevé. Un fait susceptible de mise en demeure a été relevé. La DREAL est en attente des réponses d'Antargaz à la suite de la transmission du rapport de visite d'inspection.

Un porter à connaissance de modifications des conditions d'exploitation a été remis en mai 2020 et complété en août 2020. Ce dernier intègre une notice de réexamen de l'étude de dangers. Elle a été considérée comme complète par l'inspection et une visite de site a été réalisée. Le dossier a été présenté en CoDERST en janvier 2021 et a eu un avis favorable. L'arrêté préfectoral a été signé le 21 avril 2021.

L'inspectrice des installations classées du site BASF présente les visites d'inspection. Deux visites ont eu lieu :

La première le 17 septembre 2021. Elle portait sur la mise en œuvre des moyens de prélèvements et d'analyses pour des substances toxiques, odorantes ou incommodantes potentiellement émises lors d'une situation accidentelle. Le bilan fait état d'aucune non-conformité. L'inspection demande à l'entreprise BASF la prise en compte d'une substance supplémentaire dans le dispositif de prélèvement et d'analyse.

Une seconde visite d'inspection est prévue le 16 novembre 2021 et consistera à vérifier les moyens de maîtrise associés au scénario d'accident impliquant une substance pouvant générer des effets toxiques. Un Arrêté Préfectoral Complémentaire a été pris le 31 mai 2021, ce dernier vient clôturer l'instruction de l'Étude De Dangers.

Mme la Sous-Préfète demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est soulevée

2. Point d'avancement du PPRT

L'adjoint au chef de l'UID réalise un point d'avancement du PPRT.

Il rappelle que pour ce qui est des mesures foncières, sept biens sont en secteur d'expropriation et treize biens sont en secteur de délaissement. La mise en œuvre des mesures foncières est assurée par l'Établissement Public Foncier (EPF) pour le compte des communes de Mancieux et Roquefort sur Garonne. Son avancement est très satisfaisant.

Sur le secteur de Boussens, l'accompagnement des propriétaires se fait dans le cadre du PIG 31 porté par le CD31. Le résultat du repérage faisait état d'un logement potentiellement concerné par des travaux de renforcement. Ce logement appartenant à l'ancien restaurant, non habité, ne serait pas réutilisé dans le cadre de la nouvelle activité et n'aurait donc pas les travaux à effectuer. Dix-huit logements appartiennent aux collectivités et ne sont pas couverts par le dispositif d'accompagnement et de financement. Pour le secteur de Mancieux et Roquefort-sur-Garonne, l'échéance des travaux de renforcement est au 22 mai 2023. La DREAL attend les diagnostics de la part de l'opérateur 5C. Ces derniers ont été relancés par deux fois. Pour les logements en secteur de délaissement et qui ne seraient pas délaissés, une étude réalisée par l'INERIS dans le cadre d'un marché passé avec la DREAL a été nécessaire. Les réalisations de diagnostics sont en attente.

Mme la Sous-préfète remercie la DREAL pour la présentation.

La Mairie de Mancieux déclare que l'accompagnement par l'EPF a été bénéfique. Il indique à la DREAL que le propriétaire d'une maison en délaissement est décédé. Ils sont dans l'attente de la succession pour revenir vers la DREAL.

3. Questions diverses

Mme la Sous-préfète réalise un tour de table et demande aux différents participants s'ils souhaitent s'exprimer.

La représentante du SIRACED PC indique que le 12 octobre 2021, un exercice PPI a été effectué sur le site BASF en compagnie du SDIS, de la DREAL et de la Mairie. Il s'agissait d'un exercice réglementaire effectué tous les 3 ans. L'exercice sur le site Antargaz a eu lieu le 21 octobre 2021. L'objectif de ces exercices est de tester l'alerte à la population. Une réunion de retour d'expérience sera réalisée prochainement afin d'échanger entre les acteurs respectifs de ces exercices.

L'adjoint au chef de l'UID informe les membres de la CSS, qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, les rapports d'inspection seront mis en ligne sur internet. Les formats seront standardisés nationalement, certaines informations ne seront pas publiées. La mise en ligne automatique sera faite quatre semaines après leur émission. C'est le site national georisques (<https://www.georisques.gouv.fr>) qui hébergera les rapports.

Mme la Sous-préfète demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est soulevée.

M. le maire de Boussens remercie pour la qualité des différentes interventions. Il indique qu'ils ont été amenés à être acteur lors de l'exercice PPI et sont preneurs de plus d'exercices. Il ajoute que la population de la ville est rassurée et que la présence des industriels fait partie de la culture locale. Il constate que les entreprises ont fait les efforts nécessaires pour rassurer la population locale. Il ajoute que l'importance est de faire vivre le plan communal de sauvegarde ainsi que de former et d'initier les nouveaux élus.

Le représentant de la société BASF invite la préfecture à venir visiter le site.

Mme la Sous-préfète le note et passera le message à M. le préfet. Elle remercie l'ensemble de l'assemblée pour ces échanges.

Levée de séance à 15h50

Le sous-préfet de Muret

Odile LENGLET